



# Charte de déontologie

## Holding HBL et ses filiales

Dans un monde en perpétuelle évolution, notre mission est d'apporter à nos clients la meilleure performance et qualité de travaux, avec l'ambition de faire préférer HBL et ses filiales. Avec cette charte de déontologie, HBL et ses filiales s'engagent sur un ensemble de principes guidant sa conduite afin de garantir et d'accroître la confiance de ses salariés, de ses clients, de ses fournisseurs, de ses actionnaires, de l'ensemble de ses partenaires et des sociétés du groupe. Ces principes d'action et de comportement sont fondés sur le respect et l'intégrité, la qualité du service rendu à nos clients et l'esprit d'équipe. HBL et ses filiales s'engagent à respecter ces principes au quotidien et à les faire respecter par toutes nos parties prenantes, quel que soit le contexte géographique ou culturel dans lequel nous évoluons. C'est par l'exemplarité de notre comportement que nous conforterons notre position d'acteur de confiance dans l'ensemble de nos activités. Je vous encourage à prendre connaissance de ce document de référence.

**Bassam Al HOMSI**  
Président

Sucy en Brie le 01/10/2024

### Notre engagement

#### Notre engagement de respect

Il constitue un véritable guide dans nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes. Cette considération doit être pérenne dans l'exercice de nos activités et échanges. La reconnaissance de chacun dans sa différence doit être prise en considération, au-delà de la conformité aux lois et règlements. Le respect est au cœur des relations entre les hommes et les femmes, aussi bien à l'intérieur de l'entreprise, que vis-à-vis des clients, des fournisseurs, des salariés, des actionnaires...Et des environnements sociaux et sociétaux. Nous respectons les individus et leur droit à la protection de la vie privée. Nous respectons les différences en raison de l'origine, de la race, du sexe, de la culture, de l'âge, de la situation de



H O L D I N G

famille, de même que les croyances en matière de religion, ou de soutien à une activité politique ou syndicale.

### Notre engagement d'intégrité

Il conduit à respecter rigoureusement le devoir d'honnêteté dans l'exercice de notre activité professionnelle. Cette exigence appelle l'exemplarité, en particulier du management, ainsi que celle que l'on se donne à soi-même dans l'exécution de sa tâche vis-à-vis du client, des fournisseurs, des parties prenantes, ou de ses collègues.

### Notre engagement de Qualité Sécurité Environnement

Il consiste à délivrer un service de qualité à nos clients en respect avec la réglementation en vigueur et la diminution de nos impacts sur l'environnement et la santé et la sécurité des salariés. La qualité, la sécurité et l'environnement concerne tous les métiers de la holding et ses filiales, chacun y a un rôle et contribue à cet objectif. L'ambition est d'être reconnu et recommandé par l'ensemble de nos parties prenantes.

Enfin, l'esprit d'équipe qui nous anime, c'est aussi la solidarité et la coopération. Il permet la mise en commun des meilleures compétences à l'écoute de nos clients et de l'ensemble des parties prenantes pour gagner ensemble les challenges d'aujourd'hui et de demain. Nos principes d'action et de comportement s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux tels ceux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et ceux énoncés par l'Organisation internationale du travail et par l'OCDE, (notamment pour lutter contre la corruption). Mais aussi des réglementations en vigueur de notre pays.

## Nos principes d'action

### A l'égard de nos clients

HBL et ses filiales fonde sa réussite sur la qualité de ses travaux, ses produits et services et sur la satisfaction de ses clients. Attentif à leurs besoins et à leurs attentes, il évalue et améliore constamment ses produits et services, la qualité de ses relations sur l'ensemble de ses sites, sa capacité d'innovation et ses processus au sein de parcours clients simplifiés.

Notre démarche de qualité et d'innovation, au service de nos clients, est au cœur de la conception et de la commercialisation de nos produits et services. Nous tenons le plus compte des exigences de sécurité et de santé publique.

### A l'égard de nos actionnaires

Nous axons nos actions pour développer la confiance de nos actionnaires avec l'objectif d'assurer la rentabilité de leur investissement. Nous nous attachons à leur fournir régulièrement une information intelligible, pertinente et fiable et



H O L D I N G

sommes à leur écoute. Nous veillons au respect scrupuleux des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise.

#### A l'égard de nos collaborateurs

Nous sommes confiants dans l'intégrité, la capacité d'initiative, le sens des responsabilités et la motivation de nos collaborateurs. Nous favorisons le développement de leurs qualités professionnelles et de leur responsabilité individuelle dans le cadre de marges de manœuvres accrues, ainsi que le développement de l'intelligence collective de l'innovation et de l'esprit d'équipe. Nos équipes reflètent la diversité des cultures et des compétences. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, en particulier à l'embauche ou dans le déroulement de la vie professionnelle. Nous nous assurons de l'existence, dans chacune des composantes de la Holding et ses filiales, de dispositifs qui permettent le signalement par un collaborateur d'infractions ou de fraudes dont il aurait connaissance et le traitement approprié et diligent de ce signalement dans le rappel du respect de l'application des lois.

#### A l'égard de nos fournisseurs

Nous établissons des relations de confiance, de respect et d'intégrité avec nos fournisseurs, en vue de faire bénéficier nos clients du meilleur service. Nous attendons d'eux qu'ils respectent des principes équivalents à ceux de cette charte.

#### A l'égard de nos concurrents

Nous cherchons à nous différencier de nos concurrents par une qualité d'expérience client irréprochable, basée sur la qualité de nos produits et services et de nos relations. Nous souscrivons au principe fondamental d'une concurrence saine et loyale, facteur de croissance et d'innovation.

#### Les principes de comportement individuel

Chaque collaborateur doit faire preuve, dans sa mission ou son activité au sein de la holding, d'intégrité, de respect, d'objectivité, de conscience professionnelle et de sens des responsabilités. Chacun, quelles que soient son activité et ses responsabilités, vise l'excellence, en s'efforçant de développer ses compétences et son aptitude à innover. Chacun contribue à instaurer et à maintenir un environnement de confiance et de qualité, ainsi qu'à favoriser la performance, l'initiative et l'esprit d'équipe.

## Comment mettre en œuvre ces principes dans mon activité professionnelle ?

#### Dans mes rapports avec nos clients et fournisseurs

En tant que Président ou Collaborateur, je veille au respect des principes d'intégrité, de qualité et d'impartialité dans mes relations avec les clients et les fournisseurs. Je



H O L D I N G

m'interdis de solliciter des cadeaux ou des avantages et d'en accepter qui aient une valeur significative.

Je m'abstiens de toute action irrégulière et de toute participation à des actes de corruption.

En tant que collaborateur, lorsque je négocie un contrat avec des tiers, je prends les mesures appropriées pour garantir l'exactitude des informations transmises. De plus, je m'assure, avant de lancer toute action engageant la Holding ou une de ses entités, de la pertinence de tous les aspects du contrat (techniques, commerciaux, juridiques, etc.).

### Protection des actifs de la Holding

En tant que président ou collaborateur, je veille à la protection et au respect de la propriété intellectuelle et de tous les projets et savoir-faire de toute nature de la holding et ses filiales. Je veille à l'usage approprié des ressources de la holding et à la préservation de ses actifs. J'évite tout gaspillage et tout abus. J'utilise les moyens mis à ma disposition pour le bon exercice de ma mission dans le respect de l'intérêt de la holding et des règles applicables.

Si j'ai accès, dans le cadre professionnel ou fortuitement, à une information confidentielle, je prends toute précaution utile en vue de préserver cette confidentialité. Cette obligation subsiste pour tout collaborateur après son départ du Groupe et tout administrateur après la fin de son mandat.

### Primauté des principes fondamentaux de la holding et ses filiales

En tant que président ou collaborateur, si j'ai connaissance d'infractions ou de fraudes commises au détriment de la holding et de ses filiales, je dois alerter, selon les cas : ma hiérarchie, la Direction en charge du Contrôle des Risques de la holding, ou tout organe de gouvernance.

### Conflits d'intérêts

En tant que président ou collaborateur, j'évite de me trouver confronté à des situations dans lesquelles mes intérêts personnels (ou ceux de personnes physiques ou morales auxquelles je suis lié, ou dont je suis proche), sont contraires à ceux des entités de la holding et ses filiales.

Si je ne peux éviter pareille situation, je dois me déterminer en toute conscience et en toute intégrité à l'égard de la Holding et ses filiales et en informer ma hiérarchie ou le responsable des ressources humaines ou, si je suis administrateur, le président du conseil d'administration de l'entité concernée.

### Déontologie Financière

En tant Président ou collaborateur, si j'ai connaissance d'une information privilégiée, susceptible d'avoir une incidence sur l'évolution financière de l'une des sociétés du de la holding, je m'interdis, dans le plus strict respect des lois, de divulguer cette information, de réaliser des opérations financières, directement ou par personne interposée, ou de permettre, sciemment ou non, à un tiers de réaliser une telle opération, avant que le public ait eu connaissance de cette information. Toute



H O L D I N G

violation de cette interdiction peut entraîner la mise en jeu de ma responsabilité personnelle, y compris pénale.